



Détails du règlement d'emprunt

Subventions à verser par la Société d'habitation du Québec remboursable en service de dette :	3 500 000 \$
Subventions à verser par la Ville de Lévis :	3 500 000 \$
Gestion du programme :	927 828 \$
Frais de déplacements :	20 135 \$
Acquisition d'équipements, papeterie et imprimés :	9 000 \$
Honoraires professionnels :	15 000 \$
Frais de financement et contingence (7%) :	558 037 \$
Total :	8 530 000 \$

*Luc Tremblay, responsable des programmes
Direction de l'urbanisme et des arrondissements
Service du patrimoine et du soutien à l'urbanisme
05 mai 2011*